

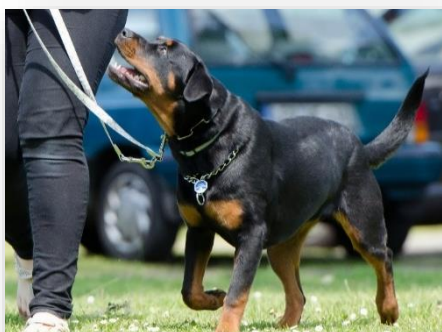
INFORMATIONS

Cyanobactéries – Avis de prudence

Cet été, plusieurs chiens sont morts après avoir ingéré l'eau du lac contenant des cyanobactéries à proximité de l'embouchure de l'Areuse.

Cette bactérie se développe dans les périodes de fortes chaleurs ainsi que les eaux calmes et stagnantes. Elle peut produire de manière totalement imprévisible des neurotoxines qui, ingérées par votre chien même à très faible dose, peuvent lui être fatales.

Il faut donc impérativement éviter de promener son chien au bord du lac lorsque les conditions suivantes sont réunies : canicule, eau stagnante et amas d'algues douteux flottant en surface.



Cours obligatoires pour les nouveaux détenteurs de chien

Dès le 1^{er} janvier 2021, si vous devenez l'heureuse ou l'heureux propriétaire d'un chien et qu'il s'agit de votre premier chien à votre nom, vous allez devoir participer à 10 périodes d'éducation canine :

**2 cours théoriques
+ 8 cours pratiques avec votre nouveau compagnon**

Pour savoir qui sont les éducateurs reconnus par notre service, le délai accordé pour achever les cours ou toutes autres informations, rendez-vous sur notre site : SCAV/animaux/chiens



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Rue Jehanne-de-Hochberg 5 2001 Neuchâtel - Tél. : +41 32 889 68 30 - E-mail : scav@ne.ch